

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023 A 18 HEURES

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie située 3 rue de l'Ecole à MALAUSSENE sous la Présidence de M. CASTIGLIA Jean-Pierre, Maire.

Présents : GAUTHIER Bernard. COSTE Christian. ZAMPINI Joël. PALANCA Cyril. CHARVET Edith. LELARD Jérémy.

Absents : CANAVESE Sébastien qui a donné pouvoir à CASTIGLIA Jean-Pierre. GAHLIN Sylvia qui a donné pouvoir à CHARVET Edith. MERCIER Corinne qui a donné pouvoir à GAUTHIER Bernard.

Date convocation : 26/06/2023

Secrétaire de séance : Monsieur COSTE Christian

ORDRE DU JOUR :

- Création d'un emploi non permanent de 12 heures hebdomadaire pour un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique
- Délibération modificative pour les travaux en cours
- Convention avec le Département pour la gestion d'un bac tampon au lieu-dit « La Cascade »
- Questions Diverses.

I - Création d'un emploi non permanent de 12 heures hebdomadaires pour un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique :

DELIB 35-2023

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil *Municipal* compte tenu des nécessités des services, de créer un poste pour faire face à un accroissement *saisonnier* d'activité afin d'assurer les missions : Entretien des bâtiments communaux pour une durée maximale de 12 heures hebdomadaires

- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 avril 2023

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un** emploi non permanent d'adjoint technique, à temps *non complet* à raison de *12 heures hebdomadaires*.

Pour les besoins de service en période estivale et pour le remplacement de l'agent en congé annuel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre : 012, article 6413.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents à 10 voix pour
AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

II – DELIBERATION MODIFICATIVE

DELIB N°36-2023

2152-217 (parking des Vignes) : - 37 000 €uros

2135-232 (jeu de boules et conduite eaux pluviales) : + 37 000 €uros

La délibération a été approuvée par 10 voix pour - 0 voix contre et 0 abstention.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

III- Convention avec le Département pour la gestion d'un bac tampon au lieu-dit « La Cascade »

DELIB 37-2023

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une convention pour la pose, l'entretien et la gestion d'un bac tampon pour la Défense des Forêts contre les incendies, proposée par le Département des Alpes-Maritimes.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Bénéficiaire est autorisé à occuper un terrain pour l'implantation d'un bac tampon à visée DFCI, ainsi que l'utilisation de celui-ci, au lieu-dit l'Ablé situé sur la Commune de Malaussène.

La parcelle concernée est la parcelle communale A481.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

La délibération a été approuvée par 10 voix pour - 0 voix contre et 0 abstention.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

IV- QUESTIONS DIVERSES :

1- Dénomination des voies :

DELIB38-2023

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places, chemins et lieux-dits de la Commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe 1 à la présente délibération)
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **D'ADOPTER** les dénominations suivantes (voir tableau annexé à la délibération : annexe 2).

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ADOpte les propositions de Monsieur le Maire.

La délibération a été approuvée par 10 voix pour - 0 voix contre et 0 abstention.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

ANNEXE 1 DELIBERATION N° 38-2023

VALIDATION DES NOMS ATTRIBUES A L'ENSEMBLE DES VOIES COMMUNALES ET PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION ET DES LIEUX-DITS

Voies dénommées annuaire Mairie	Validation par le Conseil Municipal
1- chemins	
Camin Dei Vignes	Camin Dei Vignes

Camin Dou Moulin	Camin Dou Moulin
Camin Tardiva	Camin Tardiva
Chemin Bourina	Chemin Bourina
Chemin de l'Oasis	Chemin de l'Oasis
Chemin de Vespereo	Chemin de Vespereo
Chemin des Gravieres	Chemin des Gravieres
2- rues	
Carriera de l'Escola	Carriera de l'Escola
Carriera de la Gleia	Carriera de la Gleia
Carrerou de la Finiere	Carreiron de la Feniere
La Granda Carriera	Rue la Granda Carrièra
Lou Caribou	Rue lou Carribou
Lou Carreirou	Rue Lou Carreiron
Proumenada Dei Marounie	Proumenade dei Marounié
Souto l'Arc	Rue Souto L'arc
Ve la Chiava	Rue Ve la Chave
Rue de la Carriera	Rue de la Carriera
Rue des Granges	Rue Ve Li Grange
Rue Veleuze	Rue Ve Leuse
Rue de l'Église	A SUPPRIMER : DEJA NOMMEE « Carriera de la Gleia »
3- Places	
Place du Centenaire	Place du Centenaire
La Traverse	Place La Traverse
4- Routes	
Route de la Cascade	Route de la Cascade
Route de Malaussene	Route de Malaussène
Route des Pouraciers	Route des Pouraciers
Route Sciaminier	Route de Sciaminier
Route Nationale 202	Route des Alpes (sens NICE- DIGNE)
5- Quartiers	
Quartier la Gare	Quartier la Gare
Fondetta	Fondetta
Lai Gravieras	Lai Gravieras

Quartier Torone	Quartier Torone
-----------------	-----------------

ANNEXE 2

DELIBERATION N°38-2023 ADOPTION DES NOUVELLES DENOMINATIONS

Nom nouvelle voie	Parcelle début	Parcelle fin
1- Routes		
Route du Toroné	B 432	B 416
Route du Cluot	C 923	C 256
Route de Ciaponson	B 256	B 405
Route de Pétrus	A 417	B 454
Route de l'Ablé	A 481	A 413
2- Chemins		
Chemin de la Bélière	C 475	C 156
Chemin des Condamines	A 250	B 165
3- Rues		
Rue Escala de la Chave	C 90	C 93
Carreiron de Ve Léouse	C 1011	C 68

2- Charte de bénévole pour la bibliothèque

DELIB N° 39/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GABET Alain, administré de la Commune s'est proposé de s'occuper bénévolement de la bibliothèque communale.

Il convient de signer avec cet administré une charte du bibliothécaire volontaire.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de celle-ci et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte du bibliothécaire volontaire.

La délibération a été approuvée par 10 voix pour - 0 voix contre et 0 abstention.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

3- INFO : Formation au compostage le samedi 12 août 2023 de 10 à 11 heures Parking de la salle polyvalente.

La séance est levée à 20 heures 05

Malaussène, le 6 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
M. COSTE Christian



Le Maire,
M. CASTIGLIA Jean-Pierre

